

Licenciements collectifs entre janvier 2023 et décembre 2023

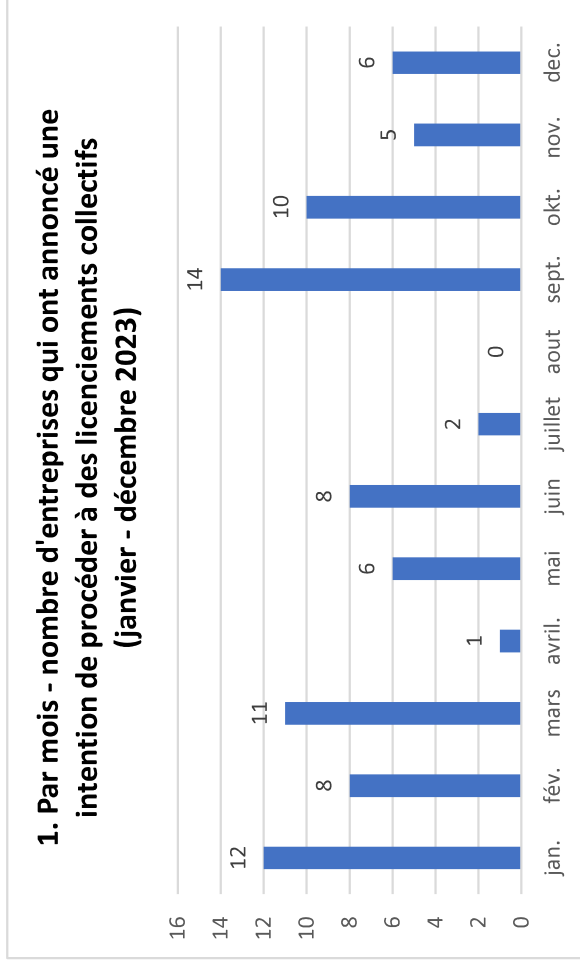
Terminologie

Dans le cadre de la présente analyse, il faut entendre par :

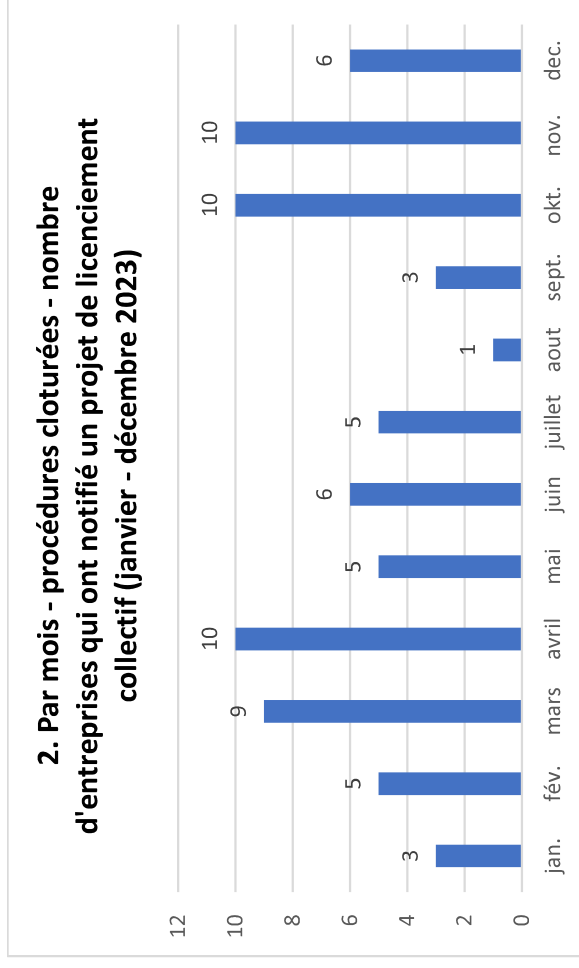
« Annonce d'un licenciement collectif » : l'annonce de l'intention de procéder à un licenciement collectif au sens de l'article 6 de l'arrêté royal du 24 mai 1976 sur les licenciements collectifs. C'est à partir de cette annonce que débute la procédure d'information et de consultation.

« Notification d'un licenciement collectif » : la notification du projet de licenciement collectif au sens de l'article 7 de l'arrêté royal du 24 mai 1976 sur les licenciements collectifs. Cette notification clôture la procédure d'information et de consultation.

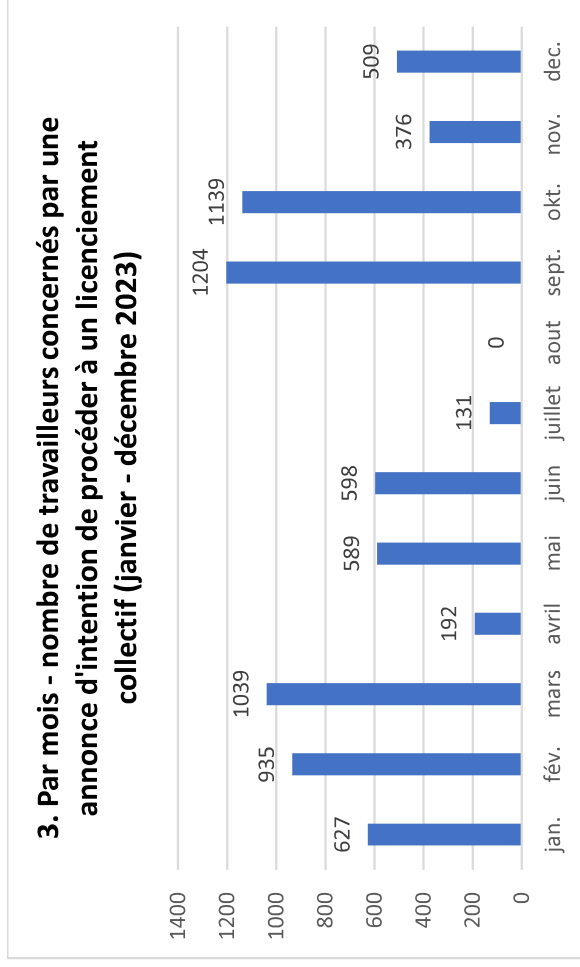
Entre janvier et décembre 2023, 83 unités techniques d'exploitation (UTE) ont débuté une procédure d'information et de consultation.



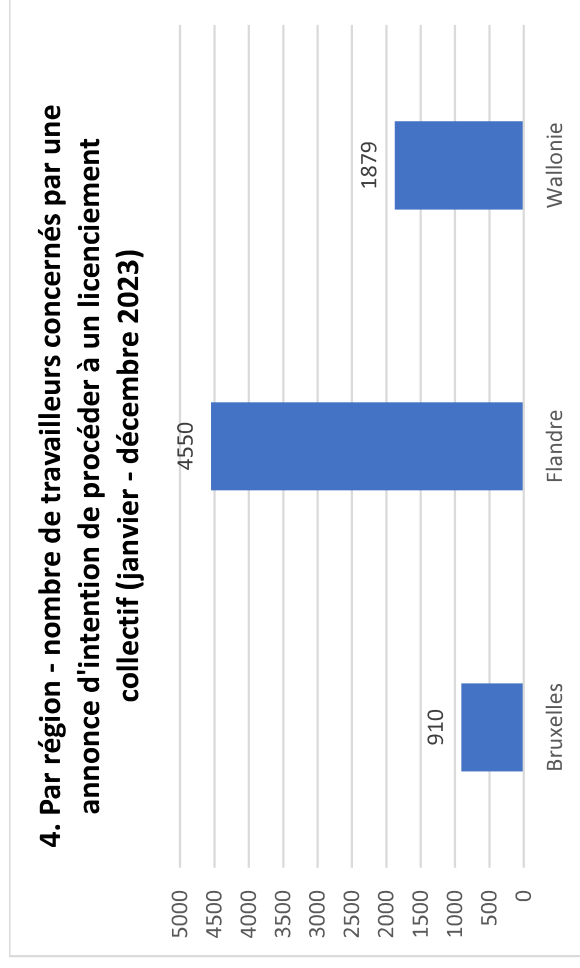
Entre janvier et décembre 2023, 73 unités techniques d'exploitation ont clôturé leur procédure d'information et de consultation.



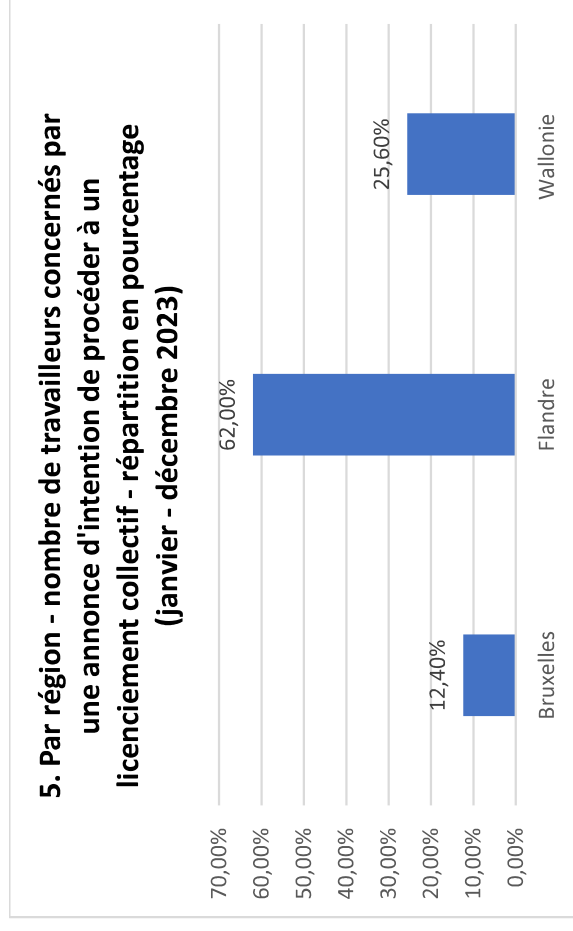
Entre janvier et décembre 2023, 83 unités techniques d'exploitation ont annoncé une intention de procéder à un licenciement collectif ; cela a concerné 7339 travailleurs.



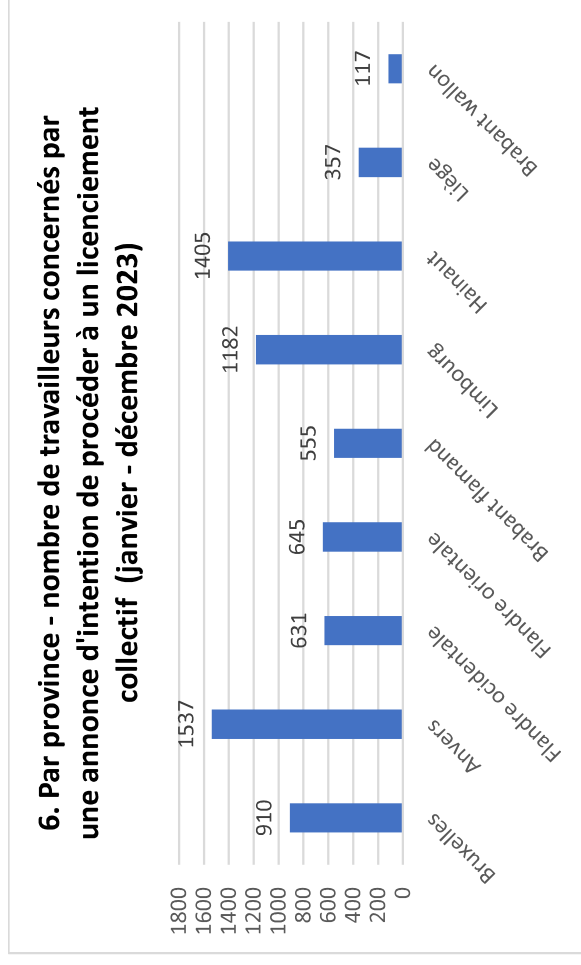
Sur les 7339 travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif entre janvier et décembre 2023, le graphique n°4 nous montre que 910 de ces derniers étaient occupés à Bruxelles, 4550 en Flandre et 1879 en Wallonie.



Le graphique n°5 indique le pourcentage, par région, du nombre de travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif entre janvier et décembre 2023.



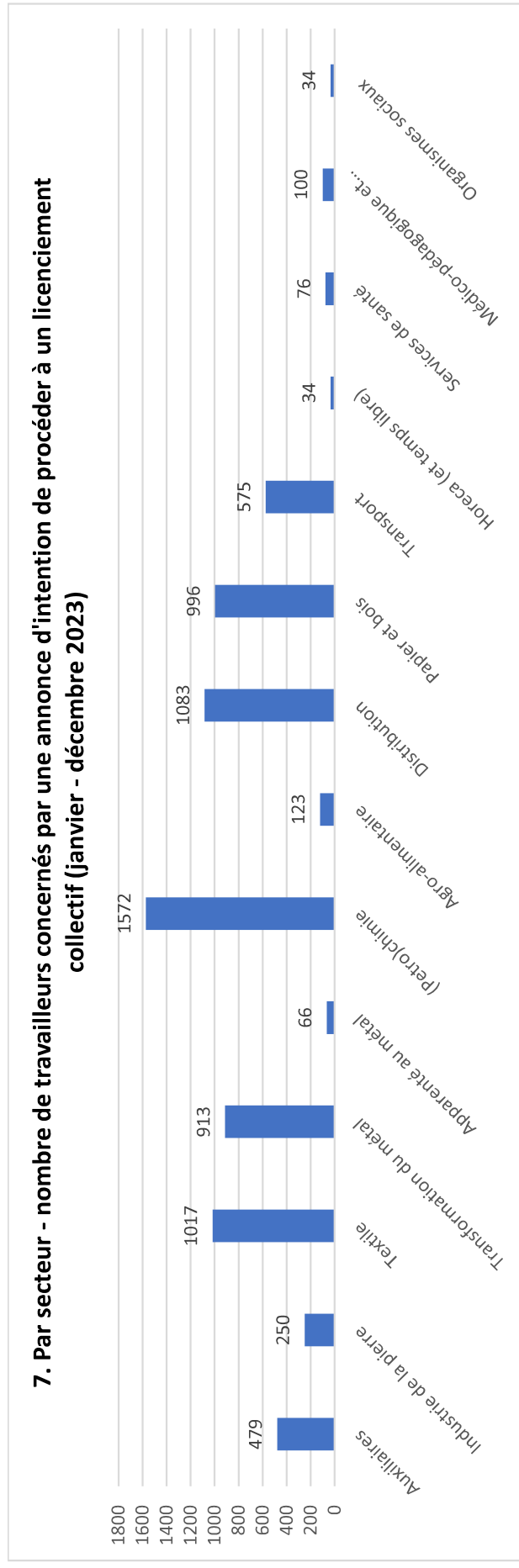
Le graphique n°6 met en lumière par province le nombre de travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif pour la période de janvier à décembre 2023. On remarque que la province d'Anvers est la plus affectée en Flandre tandis que c'est la province du Hainaut qui est la plus touchée en Wallonie.



Remarque : Par Bruxelles, il faut entendre la Région de Bruxelles Capitale, Bruxelles n'étant pas une province.

Les tableaux n°4 à 6 ne tiennent toutefois pas compte du lieu d'occupation effectif des travailleurs concernés, mais bien du lieu où est située l'unité technique d'exploitation dont dépendent ces travailleurs. Ce lieu ne correspond pas nécessairement à celui de l'occupation effective.

Le tableau suivant indique, par secteur¹, le nombre de travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif entre janvier et décembre 2023. Certains secteurs ne sont pas repris dans ce tableau, soit parce qu'aucun licenciement collectif n'y a été annoncé, soit parce que le nombre de travailleurs concernés par une annonce de licenciement collectif est inférieur à 25.



Du tableau 7, il ressort que durant la période allant de janvier à septembre 2023, en ce qui concerne le nombre de travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif, le secteur de la (pétro)chimie est le plus touché.

¹ La subdivision par secteur utilisée est celle qui a été adoptée par les partenaires sociaux dans le cadre de la publication des résultats des élections sociales 2008. Auxiliaires : 218, 100, 200; Industrie de la pierre : 101, 205, 106, 113, 114, 115, 150, 324, 102, 203, 204, 124; Métal : 104, 210, 105, 224; Textile : 107, 109, 215, 110, 120, 214, 128, 148; Transformation du métal : 111, 209; Apparets au métal : 112, 147, 149; (Pétro) chimie : 116, 207, 117, 211, 127; Agroalimentaire : 118, 220, 132, 133, 143, 144, 145, 146; Distribution : 119, 202, 201, 311, 312, 313, 314, 321; Services aux entreprises et aux particuliers : 121, 219, 317, 322, 336, 216; Papier et bois : 125, 126, 129, 221, 136, 222, 142; Média (graphique) : 130, 227; Transport : 139, 140, 226, 301, 315, 316; Enseignement : 152, 225, 501; Horeca (et temps libre) : 217, 223, 302, 303, 304, 333; Services de santé : 330, 331, 332; Secteur financier : 306, 307, 308, 309, 310, 325; Médico-pédagogique et maisons de soins : 318, 319, 327; Entreprises d'utilité publique : 326, 328, 334; Organismes sociaux : 329, 337, 335, 339.

Après une année 2022 très calme, le premier trimestre de 2023 compte déjà un peu plus de trente annonces de licenciements collectifs, soit déjà la moitié du total de l'année dernière. En effet, avec 31 annonces de licenciements et 2601 personnes concernées, il reste à savoir si 2023 sera une année chargée ou très chargée en termes de licenciements collectifs. En moyenne, au cours des dix dernières années 84 annonces de licenciements concernant 6698 personnes ont été faites par an.

Vous trouverez ci-dessous, les principaux secteurs et entreprises qui ont reçu une attention particulière des médias lors de leur annonce des licenciements collectifs pour le premier trimestre de 2023 :

Dans le secteur de la pétrochimie, nous avons été informés des annonces de licenciement collectif d'Yves Rocher Belgique (34 personnes concernées, Tournai), de Janssen Belgique (201 personnes concernées, Beerse), de 3M Belgique (250 personnes concernées, Zwijndrecht) et de Polyol (20 personnes concernées, Saint-Ghislain). Dans le secteur du textile, le fabricant de tapis Balta (Wielsbeke) a annoncé une restructuration majeure avec 295 personnes concernées par le licenciement, tout comme la chaîne de magasins de soins de santé Goed (300 personnes concernées, technologies orthopédiques). Dans le secteur du papier et du bois, nous avons été informés de la restructuration majeure de l'entreprise d'étiquettes et d'emballages Avery Denisson (245 personnes licenciées, Soignies) et de l'entreprise d'emballages Amcor Flexibles (78 personnes concernées, Monceau-sur-Sambre). Dans le secteur de la métallurgie, le fabricant de lampes Signify Turnhout (anciennement Philips Lighting) (174 personnes concernées) et le fabricant de pièces automobiles VCST (91 personnes concernées, Saint-Trond) ont également annoncé leur intention de recourir à des licenciements collectifs. Dans le secteur du transport, l'annonce d'un licenciement collectif dans le centre logistique des magasins Maxi Toys à Houdeng (82 personnes licenciées) a retenu l'attention des médias. Dans le secteur médico-pédagogique et de l'aide à domicile, nous avons noté l'annonce d'un licenciement collectif dans l'entreprise de travail adapté (ETA) bruxelloise Manufast (100 personnes concernées). Parmi les organisations sociales, on note un licenciement collectif chez FGTB Liège-Huy-Waremme avec 34 personnes concernées. Enfin, la chaîne de vêtements C&A (auxiliaire, Vilvorde) a également annoncé son intention de supprimer 160 emplois.

Au cours du deuxième trimestre 2023, on constate une diminution significative du nombre d'annonces, également par rapport au nombre de travailleurs concernés. En avril, nous avons reçu l'annonce de licenciement collectif chez Dreamland-Dreambaby, qui fait partie du groupe Colruyt (secteur de la distribution). Cette annonce concernait 192 emplois. Au sein du même secteur, plus précisément celui du commerce en ligne, deux annonces importantes ont été faites : d'une part chez Unigro à Saint-Nicolas (en mai, pour 141 emplois) et d'autre part chez Veepee à Forest (en juin, pour 59 emplois). Dans le secteur du transport, il y a eu l'annonce de la fermeture de l'entreprise Farnell à Grâce-Hollogne (en mai, pour 192 emplois). Cette société effectuait la distribution de composants électroniques.

Dans le secteur de la métallurgie, au cours du mois de mai, nous avons reçu l'annonce d'un licenciement collectif pour l'usine de radiateurs Purmo (anciennement Radson) à Zonhoven, pour 143 emplois. En juin, nous avons reçu l'annonce de la suppression de 106 emplois dans l'entreprise de biotechnologie Biocartis à Malines (secteur auxiliaire) et de 278 emplois chez le producteur de caoutchouc Arlanxco à Zwijndrecht (pétrochimie).

Au troisième trimestre 2023, après des mois de juillet et août relativement calmes avec seulement trois annonces de licenciement collectifs dont une en juillet chez Vasco Group à Dilsen (transformation du métal (70 emplois), au mois de septembre, nous avons reçu un très grand nombre d'annonces de licenciements collectifs dont une importante chez Match-Profi (656 emplois concernés, Wangenies) dans le secteur de distribution, ainsi que celle de Innovia Films (121 emplois, Merelbeke) dans le secteur de la pétrochimie. Une annonce chez Drukkerij en Uitgeverij Halewijn NV à Anvers (21 emplois concernés) secteur (graphique média), et également, pour le secteur de la transformation du métal, des annonces chez Arjemo Liège (50 emplois), Schneider Electric à Uccle (85 emplois) et Benteler Automotive à Gand (53 emplois concernés).

Avec 83 annonces de licenciements collectifs et 7339 licenciements annoncés, 2023 a été une année moyenne en termes de nombre d'entreprises, légèrement supérieure à la moyenne en termes de travailleurs touchés.

En octobre, nous avons reçu l'annonce de la fermeture du fabricant de papier Sappi Lanaken avec la perte de 642 emplois. 104 licenciements ont été annoncés dans l'entreprise pharmaceutique Catalent (secteur (pétro-) chimique) à Gosselies. Dans le secteur textile, on note la fermeture de Tardel à Renaix (23 licenciements) et l'annonce de licenciement collectif chez Sioen à Mouscron (74 licenciements). À Eupen, la fermeture du site du fabricant de verre Saint-Gobain a été annoncée (55 emplois). À Lierre, chez Xeikon Manufacturing, constructeur de presses d'impression numérique (secteur de la métallurgie), un cinquième des emplois est menacé (53 licenciements).

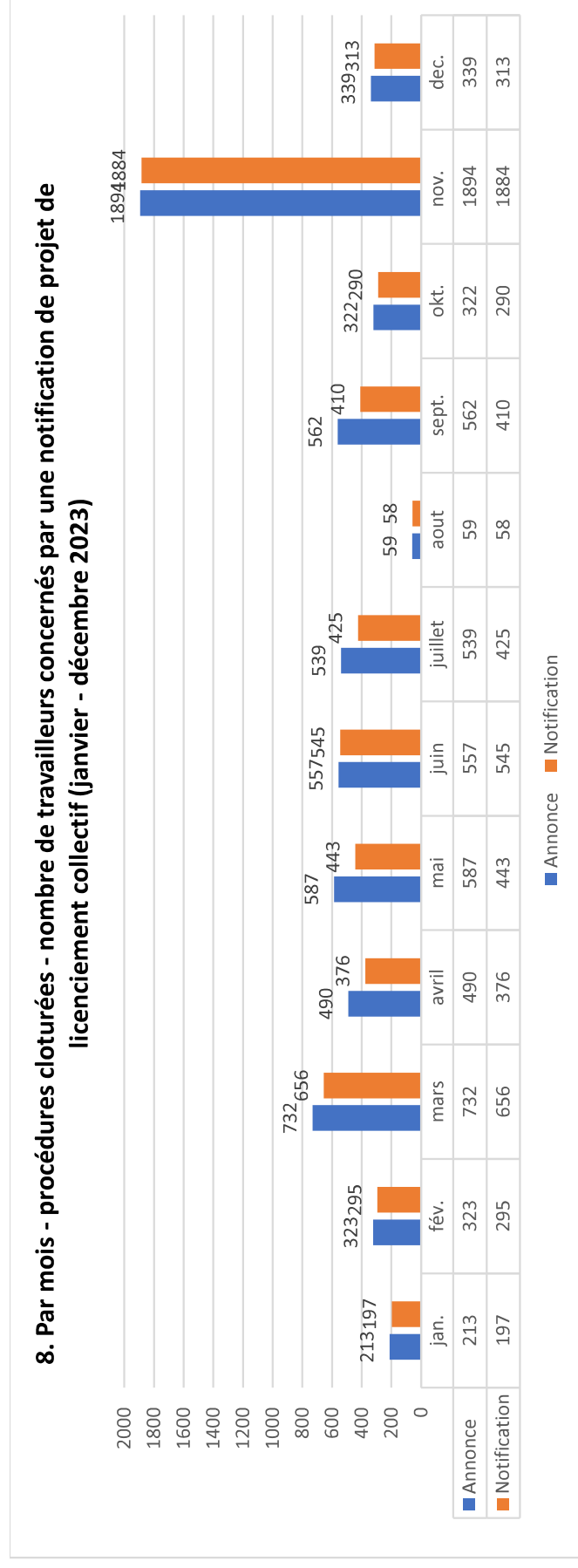
En novembre, après la fermeture de Sappi en octobre, une deuxième fermeture relativement importante a été annoncée dans le Limbourg, chez Bose à Tongres. Le fabricant américain d'équipements sonores prévoit de fermer son centre de distribution, ce qui entraînera la perte annoncée de 152 emplois.

En décembre, le fabricant de tapis McThree Carpets à Waregem a annoncé une fermeture avec une perte de 278 emplois. La société laitière néerlandaise FrieslandCampina, dont le siège se trouve à Aalter, a ensuite annoncé 58 suppressions d'emplois.

Annnonce de l'intention de procéder à un licenciement collectif vs notification du projet de licenciement collectif.

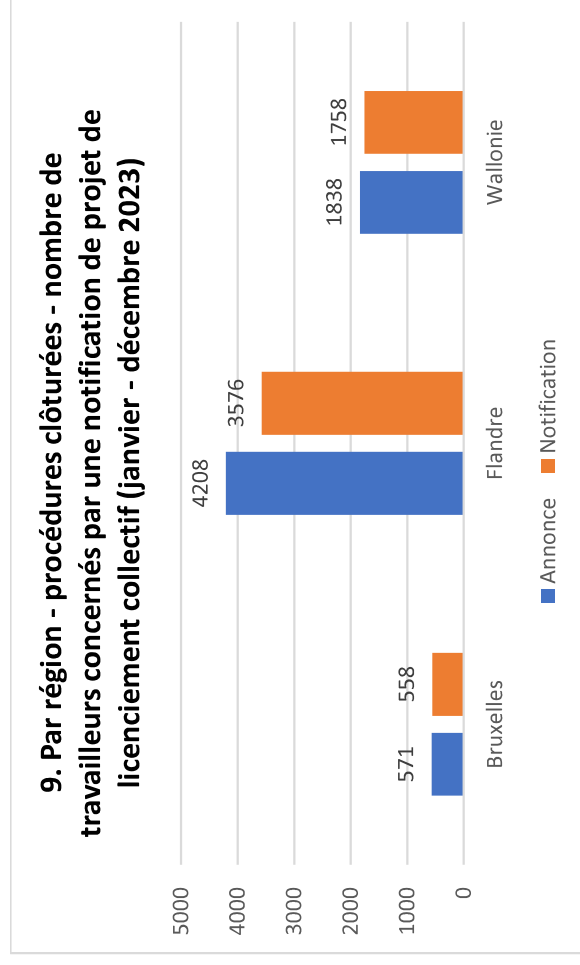
Alors que les chiffres des tableaux précédents étaient basés sur les procédures d'informations et consultations entamées durant la période allant de janvier à décembre 2023, les chiffres des tableaux suivants se basent, eux, sur les informations et consultations clôturées durant la période entre janvier à décembre 2023.

Sur les 6617 travailleurs initialement concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif dans les 73 unités techniques d'exploitation qui ont clôturé leur procédure d'information et de consultation entre janvier et décembre 2023, 5892 travailleurs restent, après la procédure d'information et de consultation, touchés par un licenciement collectif.

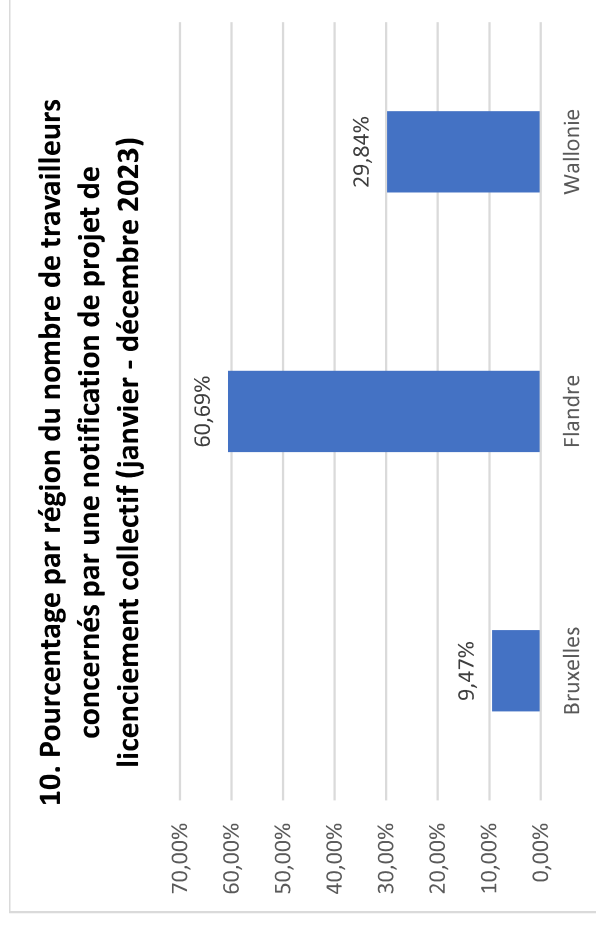


30 jours après l'envoi de la notification du projet de licenciement, l'employeur peut procéder au licenciement effectif des travailleurs concernés. Le délai de 30 jours peut être soit raccourci, soit allongé jusqu'à 60 jours.

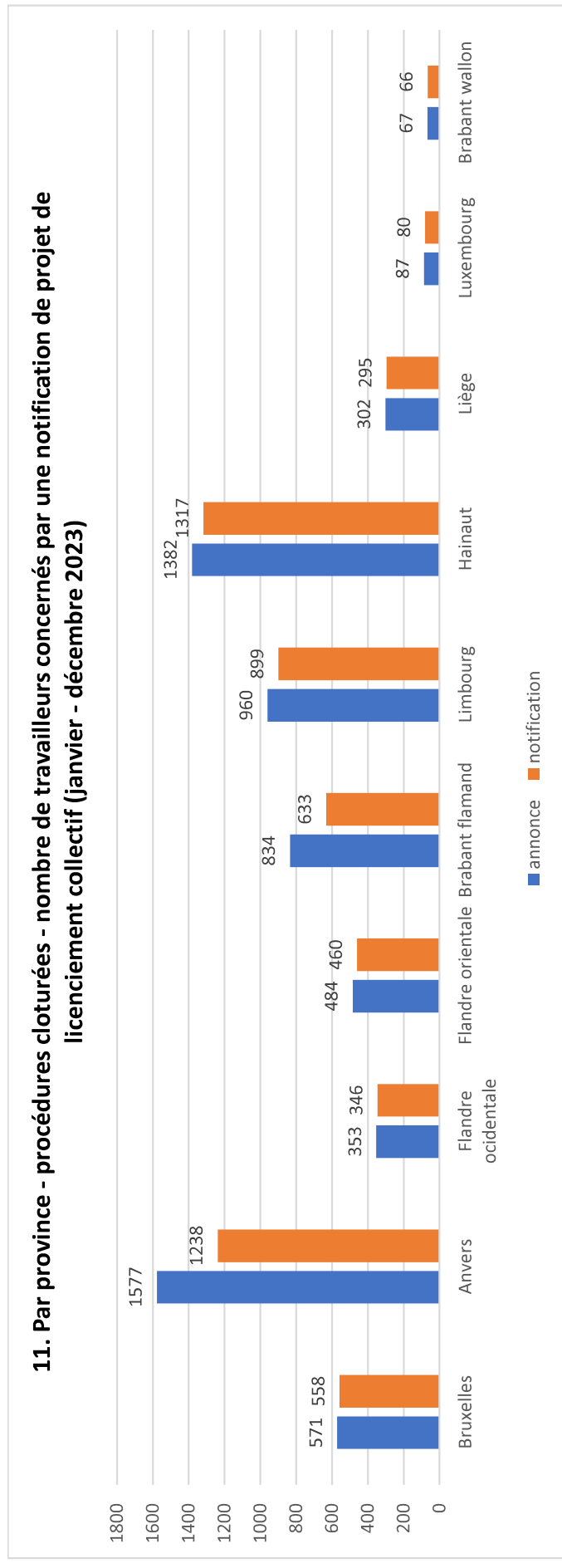
En ce qui concerne les entreprises qui ont notifié leur procédure d'information et de consultation entre janvier et décembre 2023, l'on peut, par région, relever ce qui suit. À Bruxelles, les annonces d'intention de procéder à des licenciements collectifs concernaient 571 travailleurs et 558 travailleurs restent visés par une notification de projet de licenciement collectif. En Flandre, les annonces d'intention de procéder à des licenciements collectifs concernaient 4208 travailleurs et 3576 travailleurs restent visés par une notification de projet de licenciement collectif. En Wallonie, 1838 travailleurs étaient concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif ; 1758 de ces travailleurs restent visés par une notification de projet de licenciement collectif.



Le tableau n° 10 indique le pourcentage, par région, du nombre de travailleurs concernés par une notification de projet de licenciement collectif entre janvier et décembre 2023.

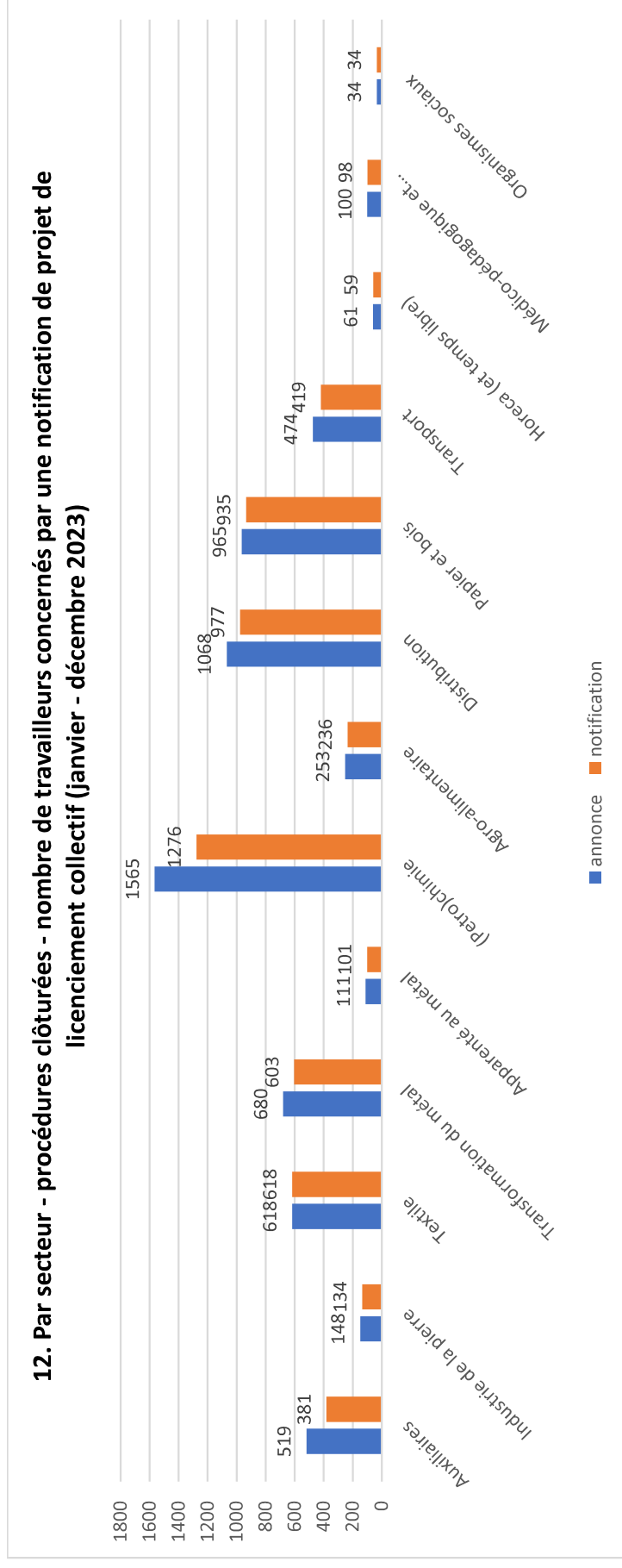


Le tableau suivant établit, pour les 73 unités d'exploitation qui ont clôturé leur procédure d'information et de consultation entre janvier et décembre 2023, par province, le rapport entre le nombre de travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif et le nombre de travailleurs concernés par une notification de projet de licenciement collectif.



Les tableaux n° 9 à 11 ne tiennent toutefois pas compte du lieu d'occupation effective des travailleurs concernés, mais du lieu où est située l'unité technique d'exploitation dont dépendent ces travailleurs. Ce lieu ne correspond pas nécessairement à celui de l'occupation effective.

Le tableau suivant établit, pour les 73 unités d'exploitation qui ont clôturé leur procédure d'information et de consultation entre janvier et décembre 2023, par secteur², le rapport entre le nombre de travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif et le nombre de travailleurs concernés par une notification de projet de licenciement collectif.



² La subdivision par secteur utilisée est celle qui a été adoptée par les partenaires sociaux dans le cadre de la publication des résultats des élections sociales 2008. Auxiliaires : 218, 100, 200; Industrie de la pierre: 101, 205, 106, 113, 114, 115, 150, 324, 102, 203, 204, 124; Métal : 104, 210, 105, 224; Textile : 107, 109, 215, 110, 120, 214, 128, 148; Transformation du métal : 111, 209; Apparenté au métal : 112, 147, 149; (Pédro) chimie : 116, 207, 117, 211, 127; Agroalimentaire : 118, 220, 132, 133, 143, 144, 145, 146; Distribution : 119, 202, 201, 311, 312, 313, 314, 321; Services aux entreprises et aux particuliers : 121, 219, 317, 322, 336, 216; Papier et bois : 125, 126, 129, 221, 136, 222, 142; Média (graphique) : 130, 227; Transport : 139, 140, 226, 301, 315, 316; Enseignement : 152, 225, 501; Horeca (et temps libre) : 217, 223, 302, 303, 304, 333; Services de santé : 330, 331, 332; Secteur financier : 306, 307, 308, 309, 310, 325; Médico-pédagogique et maisons de soins : 318, 319, 327; Entreprises d'utilité publique : 326, 328, 334; Organismes sociaux : 329, 337, 335, 339

Au cours du premier trimestre 2023, dans le secteur de la pétrochimie, nous avons reçu la notification du licenciement collectif chez le géant pharmaceutique Janssen Belgium (à Beerse, 155 licenciements notifiés par rapport aux 201 licenciements annoncés (soit -56)). Dans le secteur textile, les licenciements collectifs annoncés chez le fabricant de tapis Balta (à Wielsbeke, pour 295 emplois) ont été entièrement maintenus. Dans le secteur agroalimentaire, nous avons reçu des notifications de licenciement collectif du fabricant de bonbons Cloetta (à Turnhout, pour 113 emplois (soit -3)) et de la multinationale alimentaire PepsiCo (à Zaventem, pour 40 emplois (soit -9)).

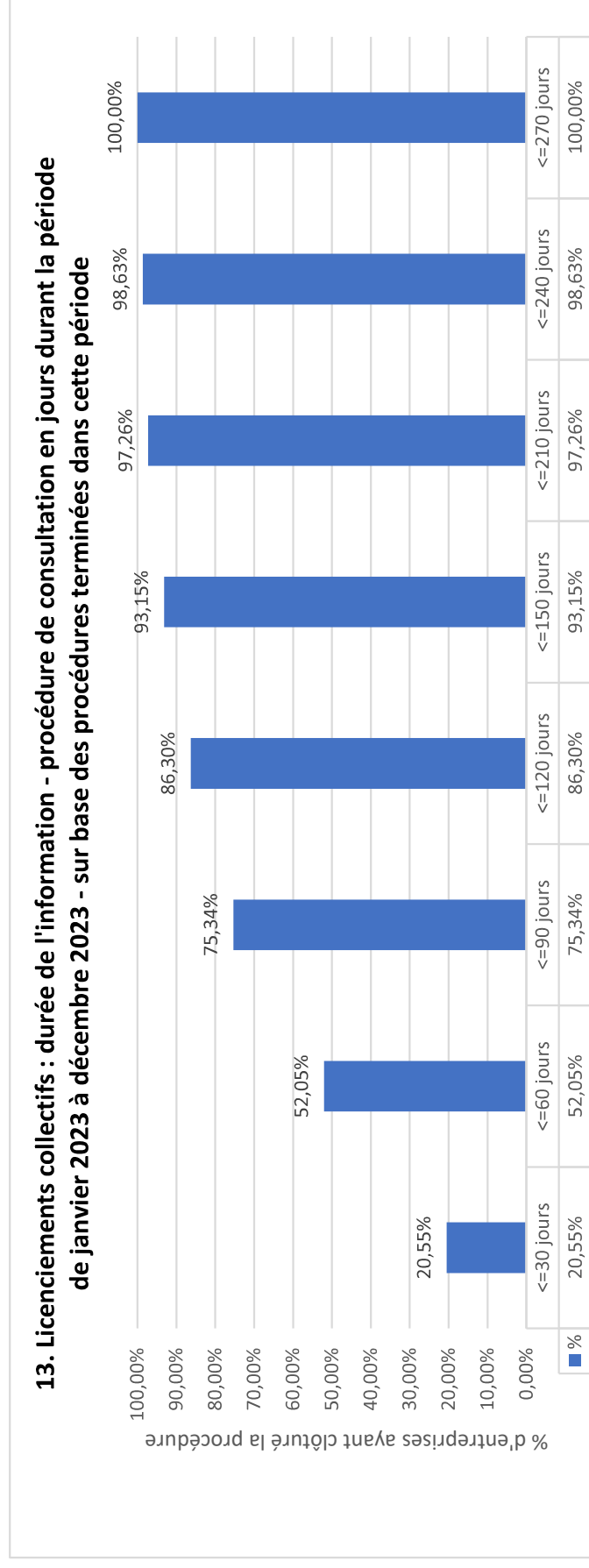
Au cours du deuxième trimestre, nous avons reçu des notifications de licenciements collectifs de l'entreprise d'emballage Amcor Flexibles (77 licenciements notifiés (soit -1), à Monceau-sur-Sambre), du fabricant d'éclairage Signify Turnhout (anciennement Philips Lighting) (maintien des 174 licenciements annoncés) et de la chaîne de magasins de produits de soins de santé Goed (maintien des 300 licenciements annoncés, à Schaerbeek) et de l'entreprise chimique Polyol (16 licenciements (soit -4), à Saint Ghislain). Dans le secteur de la distribution, nous avons reçu assez rapidement les notifications de licenciement collectif de Dreamland-Dreambaby (151 licenciements (soit -41), à Hal) et de l'entreprise de commerce en ligne Unigro (138 licenciements (soit -3), à Saint-Nicolas). Pour la chaîne de magasins de mode C&A (secteur auxiliaire, à Vilvorde), le nombre de licenciements a été limité à 92 (soit -68), ainsi que dans le centre logistique des magasins Maxi Toys à Houdeng (65 licenciements (soit -17)).

Au troisième trimestre, nous avons reçu une importante notification de Arlanxco Belgium, Zwijndrecht (avec maintien des 278 annoncés, pétro-chimie), ainsi que chez l'entreprise d'étiquettes et d'emballages Avery Denison Soignies (219 (-26)), dans l'entreprise de travail adapté (ETA) bruxelloise Manufast-ABP Entreprise, Berchem-Ste-Agathe (98 (-2)), chez l'entreprise de biotechnologie Biocartis, Malines (76(-30)). Nous avons également reçu les notifications de 3M Belgique à Zwijndrecht (98 (-152)), chez Veepee à Forest (58 (-1)) et chez Dreamland-Dreambaby (119 (-73)).

Le quatrième trimestre est traditionnellement un trimestre chargé pour la finalisation des procédures de licenciements collectifs. En 2023 également, plus d'un tiers des procédures ont été clôturées avant la fin de l'année civile. En octobre, nous avons reçu les confirmations inchangées de licenciements collectifs de Drukkerij en Uitgeverij Halewijn NV à Anvers (21 emplois concernés), de Benteler Automotive à Gand (53 emplois concernés) et de l'usine textile Tardel à Renaix (23 licenciements). En novembre, nous avons reçu des notifications de l'entreprise de transport Farnell à Grâce-Hollogne (secteur du transport, 189 licenciements (-3)), de l'usine de radiateurs Purmo à Zonhoven (anciennement Radson, 136 licenciements (-7)), d'Arjemo Liège (46 emplois (-4)), de la chaîne de grands magasins Match-Profi (656 licenciements (-3)) et de l'entreprise pharmaceutique Catalent à Gosselies (104 licenciements). En décembre, Innovia Films (pétrochimie, Merelbeke) a confirmé sa fermeture (118 licenciements (-3)). Xeikon Manufacturing à Lierre, constructeur de presses d'impression numérique (secteur métallurgique), a confirmé la suppression de 53 emplois.

Durée de la procédure d'information et consultation en jours entre janvier et décembre 2023

Le tableau 13 nous permet de mettre en évidence que pour toutes les procédures notifiées entre janvier et décembre 2023, un peu plus de la moitié l'ont été dans les 60 jours suivant l'annonce. Les trois quarts des procédures d'information et de consultation ont été notifiées dans les 90 jours suivant l'annonce.

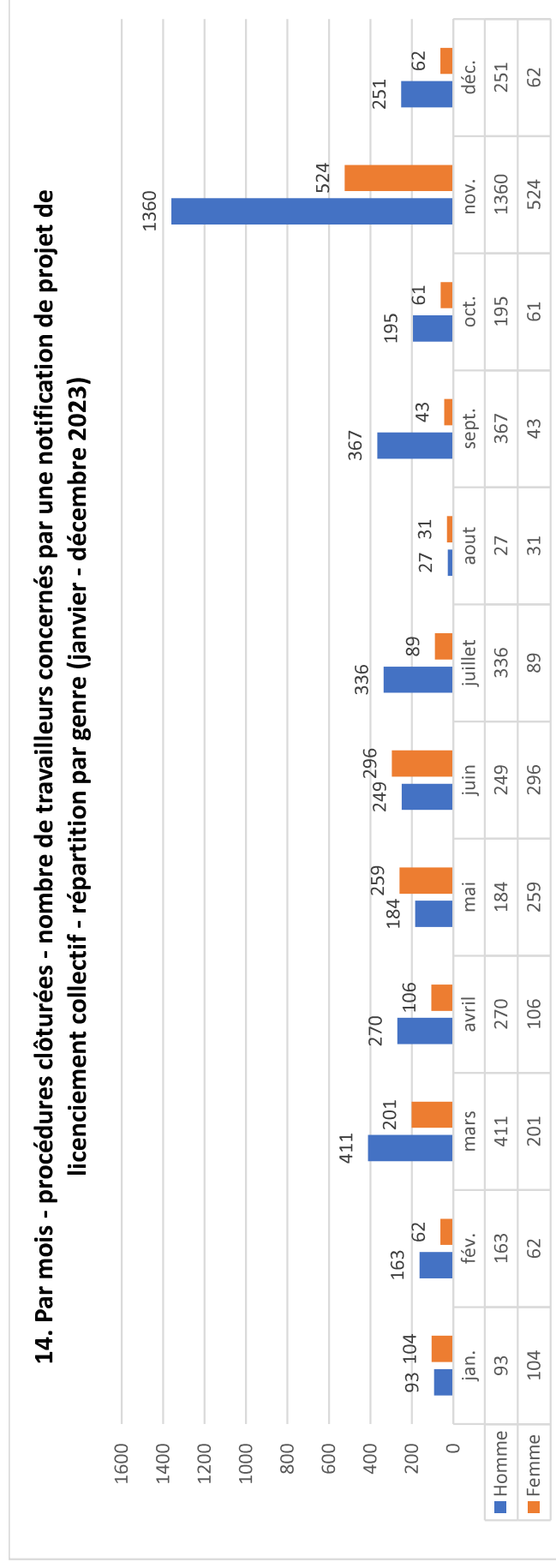


La durée moyenne de clôture de la procédure d'information et de consultation durant la période de janvier à décembre 2023 est de 72 jours. La moyenne prenant en compte des valeurs avec des durées extrêmement longues, il nous semble judicieux d'également calculer les valeurs médianes. La durée médiane de clôture de la procédure d'information et de consultation durant cette période est de 55 jours. À titre de comparaison, voici les données des cinq années précédentes : (2018 : moyenne 81 ; médiane 61 - 2019 : moyenne 81 ; médiane 66 - 2020 : moyenne 87 ; médiane : 64 - 2021 : moyenne 105 ; médiane 85 - 2022 : moyenne 84 ; médiane 67).

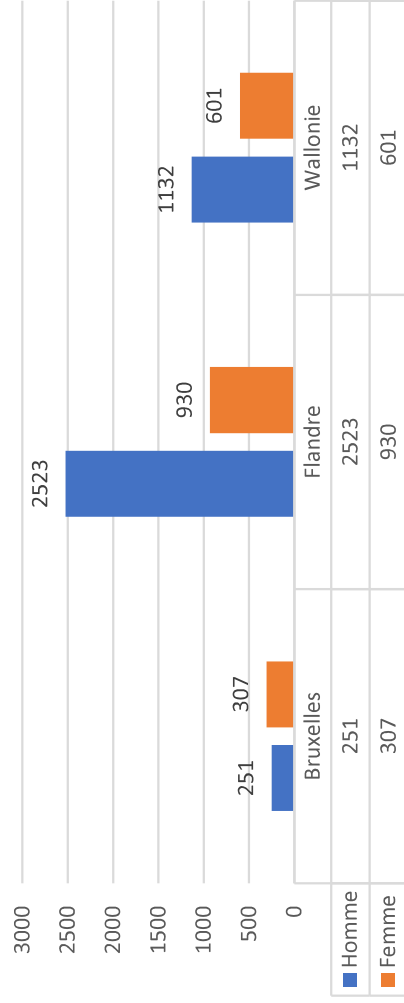
Notification d'un projet de licenciement collectif – répartition par genre

Contrairement à l'annonce de licenciement collectif, la notification est plus concrète. L'entreprise fournit le modèle de formulaire en y indiquant le nombre de femmes et d'hommes qui seront concernés par la notification d'un projet de licenciement collectif. Les graphiques suivants répartissent les notifications de licenciements collectifs en fonction du genre, selon le mois, la région, la province et le secteur. Nous ne disposons, cependant pas d'informations concernant la répartition par genre des travailleurs habituellement occupés au sein de l'UTE. Sur l'ensemble des 5892 licenciements notifiés, il nous manque, pour le moment, les données concernant 148 de ces notifications de licenciement collectif.

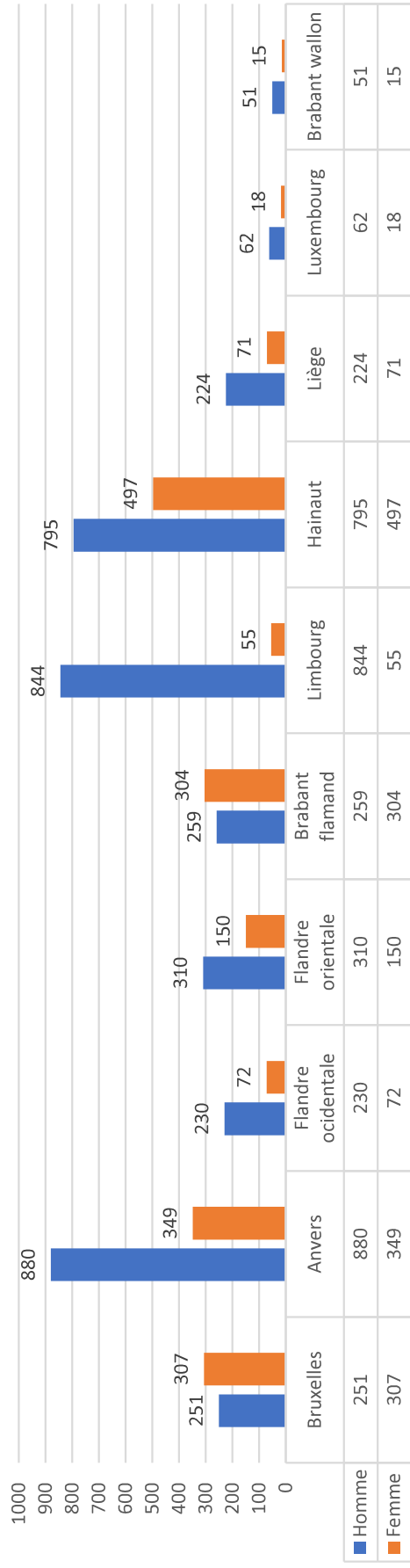
Pour la période janvier à décembre 2023, 3906 hommes sont concernés par un licenciement collectif, contre 1838 femmes. Le rapport est 68/32.



15. Par région - procédures clôturées - nombre de travailleurs concernés par une notification de projet de licenciement collectif - répartition par genre (janvier - décembre 2023)



16. Par province - procédures clôturées - nombre de travailleurs concernés par une notification de projet de licenciement collectif - répartition par genre (janvier - décembre 2023)



17. Par secteur - procédures clôturées - nombre de travailleurs concernés par une notification de projet de licenciement collectif - répartition par genre (janvier - décembre 2023)

